

Le centre pour l'éducation aux médias et à l'information

TOI + MOI + EUX + LES RÉSEAUX SOCIAUX



Collège			2047
College			

© Hélène Mauger Isabelle Mahieu-Marziou, CLEMI Caen

QUELQUES INFORMATIONS

Enquête auprès des 5èmes du collège , février 2017

39 élèves ont répondu. 31 élèves sont inscrits à au moins un réseau social.

73 % pensent ne pas être accros aux réseaux sociaux.

Combien de temps par semaine passezvous sur les réseaux sociaux ?

Plus de 14 heures hebdomadaires = 14 %

De 7 à 14 heures hebdomadaires = 4 %

De 3 à 7 heures hebdomadaires = 21 %

De 1 à 3 heures hebdomadaires = 39 %

Moins d'une heure hebdomadaire = 21 %

Objectif d'un réseau social =

créer et construire un lien entre les internautes.

POUR TOI, UN RÉSEAU SOCIAL ça sert <u>dans l'ordre</u> à ...

- → Communiquer, y compris comme une messagerie→ S'amuser
 - → Avoir accès à des jeux gratuits
 - → Te tenir au courant des infos et des cancans
 - → Diffuser des photos
 - → Se faire des copains
- → Faire plus grand, comme tes parents par exemple

Sont des réseaux sociaux ...

Les médias sociaux de partage

réseaux sociaux de <u>contenu</u>.

Proposent un contenu destiné à être partagé par la communauté.

Instagram, Youtube, Dailymotion ...

Les médias sociaux de réseautage

=

les réseaux sociaux de contact.

Facebook, Snapchat, Twitter, Google+

Ne sont pas des réseaux sociaux ...

Les médias sociaux de publication = blogs, sites participatifs (wiki...).

Le site de votre établissement – le journal scolaire en ligne...

Les médias sociaux de discussion = les forums de discussions et les messageries instantanées.

Skype, WhatsApp, Messenger, gmail...

NI ...

Deezer = site d'écoute de musique à la demande

Musical.ly = application de partage de vidéo

PSN = PlayStation Network, service de jeux multijoueurs

Twitch = canal de webtv dédié aux jeux vidéos

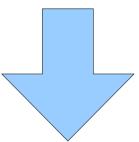
Rappel:

Les réseaux sociaux que vous utilisez sont interdits aux moins de 13 ans.

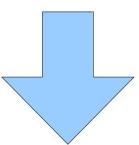


Notre objectif : vous aider à devenir des usagers et non seulement des utilisateurs des réseaux sociaux

En vous aidant à mieux gérer votre pratique numérique



= l'analyser pour mieux la comprendre ensemble



= prévenir les éventuelles dérives

Comment allez-vous devenir un usager des réseaux sociaux ?

1- EN RESPECTANT LES AUTRES!

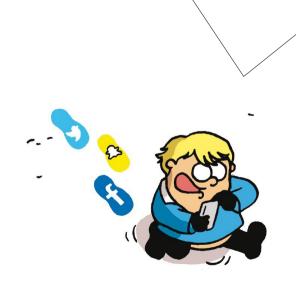
En quoi ce que je publie engage ma responsabilité et celle de mes responsables légaux ?

2- EN SE RESPECTANT!

Quelles informations <u>me</u> concernant diffuser? Quelle image je veux donner de moi?

1/ EN RESPECTANT LES AUTRES

En quoi ce que je publie engage ma responsabilité et celle de mes responsables légaux ?



Jusqu'à votre majorité, vos parents ou responsables légaux sont responsables, aux yeux de la loi, de ce que vous publiez.

Que publies-tu sur les réseaux sociaux ? Dans l'ordre...

- Tes photos
- Du texte et des commentaires
- Tes vidéos
- Des photos et des vidéos prises sur Internet
- Des liens vers des pages Web
- Des audios perso ou pris sur Internet.

Même si les réseaux sociaux sont des espaces plutôt civilisés, les risques existent.

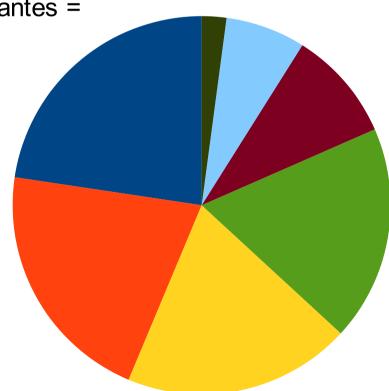
Pour toi, les risques les plus importants sur les réseaux sociaux sont ...

- L'usurpation d'identité, le piratage = 43%
- Les rencontres dangereuses = 37%
- Les risques pour l'avenir professionnel = 18%
- Aucun danger = 4%

■ Le harcèlement = 40%

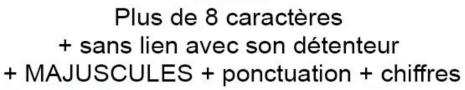
La publication d'images ou de vidéos compromettantes = 35%

L'isolement = 13%



L'usurpation d'identité, le piratage

UN MOT DE PASSE EFFICACE



Exemple à suivre : la phrase mnémotechnique «un Utilisateur d'Internet averti en vaut deux » donnera le mot de passe 1Ud'Iaev2

D'autres informations et conseils pratiques sur www.cnil.fr / @CNIL



Pense à changer régulièrement de mot de passe!

Pense à te déconnecter!

Choisis bien ton identifiant!

Le harcèlement

Une définition :

« La cyberintimidation est l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour adopter délibérément, répétitivement et de manière agressive un comportement à l'égard des individus ou d'un groupe avec l'intention de provoquer des dommages à autrui »

Bill Belsey, 2003

Ce qui caractérise le cyberharcèlement :

Anonymat
Absence de face à face
Caractère permanent
Diffusion massive

· La législation :

Article 222-33-2 (Modifié par LOI n°2014-873 du 4 août 2014 - art. 40)

« Le fait de harceler autrui par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende ».

Les rencontres dangereuses



http://www.journaldugeek.com/

La publication d'images ou de vidéos compromettantes

Sur Snapchat : capture d'écran du destinataire qui conserve la photo sur son téléphone...

Sur Facebook: on peut taguer ton nom sur une photo gênante.



Toute image ou vidéo doit respecter, au minimum, l'intégrité de la personne!

Réfléchis avant de transférer!

Tu ne peux publier une photographie d'un ami que si tu as son **autorisation** (s'il est majeur) ou l'autorisation de ses responsables légaux (s'il est mineur).

La diffusion d'une photographie hébergée sur un média social est incontrôlable.

Il est très difficile de la supprimer ensuite.

Les risques pour l'avenir professionnel

Vérifie tes traces

 Recherche régulièrement ton nom dans un moteur de recherche.



Attention aux profils, d'office publics!

Les risques des rumeurs et de la désinformation

Je lutte contre les rumeurs et la désinformation, je ne transmets que des informations avérées et vérifiées!

Je **croise systématiquement les sources** : je consulte d'autres sites parlant du même sujet.

Je me méfie d'une information anonyme, ne présentant aucune preuve et circulant uniquement sur les réseaux.

Je garde toujours mon esprit critique : je n'hésite-pas à me poser des questions et à poser des questions à mes professeurs ou aux adultes de mon entourage si j'ai des doutes.

Si je ne suis pas sûr(e) d'une information, je ne la diffuse pas, je ne participe pas à la rumeur!

2/ EN SE RESPECTANT

Sphère publique / Sphère privée

Quelles informations

<u>me</u> concernant diffuser?

Quelle image je veux donner de moi?

= IDENTITÉ NUMÉRIQUE



Sur internet, toute information publiée laisse des traces ; il n'existe pas de « droit à l'oubli » !

Définir « la Réputation en ligne »

La réputation en ligne est l'opinion du public envers une personne. Une opinion formée à partir de traces laissées sur internet.

Il y a la réputation que l'on maitrise plus ou moins



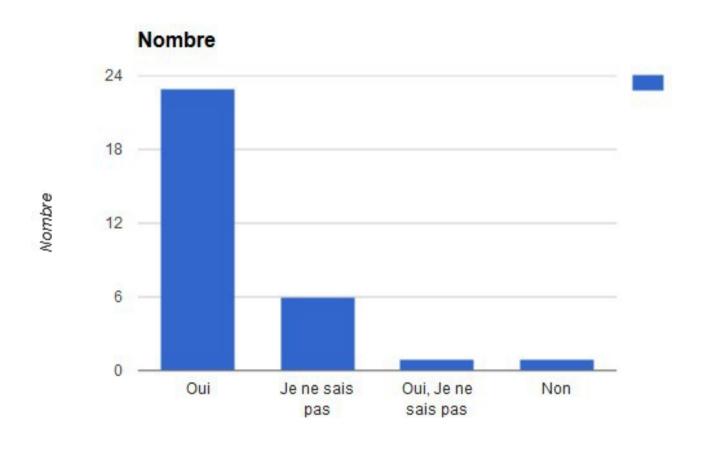
Ex. Tous les contenus que l'on partage soimême sur les réseaux sociaux ... et celle que l'on ne maitrise pas du tout !



Ex. les contenus liés à ce que d'autres personnes vont publier sur nous.

Maitriser sa réputation = protéger sa vie privée

LA MAJORITÉ D'ENTRE VOUS EST CERTAINE QUE SON UTILISATION DES RÉSEAUX SOCIAUX RESPECTE SA VIE PRIVÉE!

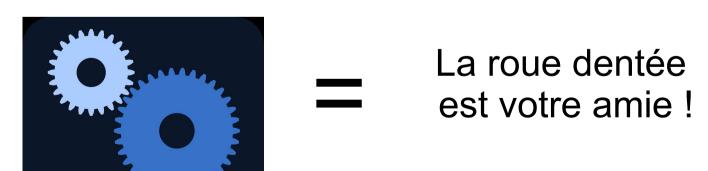


Sans paramétrage, tout ce qui est diffusé sur un réseau social peut être vu et utilisé par tous!

La majorité d'entre vous pensent que son compte est bien paramétré.

Néanmoins,

- 50% l'ont paramétré à l'ouverture et ne se sont plus jamais préoccupés des paramètres.
- 25% ne se sont jamais occupés des paramètres, même à l'inscription!



Facebook

Sur Facebook, votre compte est paramétré d'office (entre la date de votre inscription et vos 18 ans. À condition d'avoir donné sa véritable date de naissance!)

Seuls vos amis peuvent accéder au contenu de votre page.

Seuls restent visibles par tous la couverture et la photo de profil.

+

Les commentaires échangés à leurs propos!

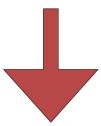
CES PHOTOS SONT D'OFFICE PUBLIQUES.





PHOTOS DE PROFIL FACEBOOK DE COLLÉGIENS Quelle image donnent-t-ils d'eux?

Sur Facebook, seuls tes amis peuvent voir tes publications, les commenter et les partager.



Attention à tes « amis »!

Plus on a d'amis sur Facebook, plus le risque est grand d'avoir de « faux amis » !

Refuse d'ajouter comme « ami » tout « contact », si tu as des doutes ou si tu ne le connais pas physiquement!

Est-ce que je dirais à voix haute les commentaires que je laisse si j'étais dans la « vraie vie » ?







Ser internet, tout le monde peut voir ce que tu mats en ligre : infes, plates, opiniers.





To as responsible de co que to publias en ligno alois modera tas propes ser los reseaux saciaux, forums. . No fais pas aux autras co que to n'aliments pas que (on te fasse.





Come to minimum d'informations possennelles sur internet. No communitate di toc opinions politiques, ni ta milgion, ni tan mundo de talophone.



Peramètre toujours tos profils sur los réseaus socia es afin de rester maisse des l'eformations que la soukaites pertages.





To poet etilitor one botto e-mail your tas amis et une auto botto e-mail your bis jout et les réseau sociaes.









Attention aux photos et aux vidéos!

Ne pelt le pes de photes génerius de lus amis ou de tel-même car leur diffusion est incontrélable.







No les communique à personne et choètis les en peu compliqués : ni la date el ton suman!





Fais le ménage dans tes historiques!

Efface roge literament too literarigues de navigation et parses à utiliser la navigation privies si tra utilises un ordinateur qui e lest pas le tiole.



Tape reigni bromonit fan nom dans un moteur de nechanche pour découveir quel bs informations te corporate établesées sur internet.





 \Box

Retrouvez d'autres conseils et astroes sur www.onil.fr et sur www.educnum.fr ! #EducMum